

Déclaration du représentant français devant la commission permanente du traité de Bruxelles (18 octobre 1948)

Légende: Le 18 octobre 1948, le représentant français auprès de la Commission permanente du Traité de Bruxelles appelle l'ensemble des délégations des Cinq à oeuvrer ensemble pour la mise en place d'une Assemblée européenne.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. FD 105.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_representant_francais_devant_la_commission_permanente_du_traite_de_bruelles_18_octobre_1948-fr-269d3551-36ab-42ed-9660-c844071738b9.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

SECRET

**Commission permanente du Traité de Bruxelles.
Assemblée européenne**

Déclaration du représentant français à la séance du 14 octobre 1948 de la Commission permanente du Traité de Bruxelles

J'ai pris connaissance des comptes-rendus des échanges de vues qui ont eu lieu au cours des dernières séances de la Commission Permanente au sujet du projet d'Assemblée Européenne.

J'ai l'impression qu'à l'origine des oppositions d'idées qui se sont manifestées, il y a une large part de malentendus.

Quelle est la préoccupation du Gouvernement Français et, si je comprends bien, aussi du Gouvernement Belge ? C'est essentiellement de mettre en contact des délégués désignés par les divers parlements et qui examineront librement, sans engagements d'aucune part, les problèmes posés ainsi que les solutions possibles et qui formuleraient, à l'usage des cinq gouvernements intéressés, des conclusions. Sur ces conclusions, les cinq gouvernements pourraient ne pas être unanimes. Il nous est donc impossible d'en préjuger au stade actuel.

Aucun des Gouvernements ici représentés n'a à craindre de se trouver placé, sur un point quelconque, devant un fait accompli. Lorsque la Conférence préparatoire de l'Assemblée Européenne, dont nous préconisons la réunion - car il ne s'agit à l'heure actuelle, je le répète, que de réunir une Conférence préparatoire - aura abouti à des conclusions, elle en saisira nos Gouvernements, et nos Gouvernements auront à en discuter pour dégager éventuellement les éléments d'un accord entre eux. Cet accord, une fois conclu, entrerait en vigueur suivant les règles constitutionnelles propres à chacun des Cinq Pays.

Sans doute, on pourrait concevoir une autre méthode. On pourrait imaginer que les Gouvernements, pour parvenir à un accord se bornent à utiliser les travaux des organisations privées qui seules jusqu'ici ont traité le sujet dans un cadre international; mais des organisations privées ne peuvent instituer que des débats académiques.

Au contraire, une Conférence préparatoire, composée de délégués désignés par les parlements, aura aux yeux de l'opinion publique une toute autre autorité; ses travaux seront suivis par l'opinion de beaucoup plus près, elle fournira au sentiment public que les Gouvernements ont besoin de connaître, avant de s'engager eux-mêmes, une occasion de s'exprimer qui, jusqu'à présent, n'existe pas au même degré.

Le Gouvernement Français est convaincu de la nécessité d'organiser l'Europe; mais il est aussi pleinement conscient des difficultés que comporte cette organisation; or il est persuadé que l'ajustement des divers intérêts - nationaux ou particuliers - sera plus facile si nous parvenons à créer en faveur de l'idée européenne un grand courant d'opinions.

Cela est vrai d'une manière générale et cela est vrai particulièrement si l'on se place en face du problème allemand. Il est essentiel que nous parvenions à offrir à l'imagination politique allemande un système continental où l'Allemagne ait sa part et son rôle. La renaissance si rapide du nationalisme dans la jeunesse allemande retient notre attention. Nous estimons que si les puissances occidentales ne sont pas en mesure, lorsque l'Allemagne occidentale sera organisée, de lui montrer très rapidement des résultats concrets et de lui donner espoir en ouvrant ainsi devant lui la perspective d'une coopération européenne, le nationalisme allemand se cristallisera complètement autour de l'idée de reconstitution de l'unité allemande et que l'Allemagne reprendra entre l'Est et l'Ouest un jeu de bascule adapté à cette fin. Même si l'Allemagne occidentale n'est pas appelée pendant quelque temps à participer à une assemblée européenne, la seule existence d'une pareille assemblée pourrait faciliter l'orientation du peuple allemand vers l'ouest.

C'est pour hâter les progrès dans la bonne direction que nous insistons pour la réunion de la Conférence

préparatoire de l'Assemblée européenne.

M. Schuman a eu récemment l'occasion d'entretenir le Secrétaire d'Etat britannique de l'ensemble de la question. Il a expliqué à M. Bevin que le Gouvernement Français avait fait sien le mémorandum du comité international parce que ce document avait l'avantage de poser le problème en termes concrets, mais que nous n'étions pas attachés à une formule unique, et que, par conséquent si la délégation britannique à la Commission Permanente était chargée de développer les vues que M. Bevin avait exposées lui-même au cours de cette conversation, la délégation française en discuterait volontiers. L'essentiel est à notre sens, que les cinq ministres des Affaires Etrangères, lors de leur prochaine réunion disposent d'éléments d'appréciation aussi nombreux que possible.

Nous ne sommes pas attachés à des formules rigides; nous sommes prêts à examiner toutes suggestions qui nous seraient proposées et qui permettraient d'avancer car, je le répète, à notre point de vue, l'essentiel c'est d'avancer. Nous avons proposé une méthode, d'autres pouvant être jugées préférables. L'essentiel c'est que nous en finissions avec les débats académiques et que, sur le plan gouvernemental, nous allions de l'avant.

18 octobre 1948.